



**PRÉFET  
DU NORD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

Lille, le

**- 7 FEV. 2024**

Messieurs les Maires,

Je vous prie de trouver sous ce pli, conformément à l'article R. 214-37 du code de l'environnement, un exemplaire du dossier de déclaration déposé par l'EARL TERLYNCK concernant l'opération suivante : **création de trois forages d'essai parcelle ZS10 à Avesnes-les-Aubert et parcelles ZB127 et 125 à Boussières-en-Cambrésis.**

Vous trouverez également, pour affichage en mairie durant une période de un (1) mois minimum, copie de la décision de monsieur le Préfet et du récépissé de déclaration concernant cette déclaration.

Je vous saurais gré de bien vouloir retourner le certificat d'affichage joint, dûment renseigné à ddtm-pe@nord.gouv.fr ou à l'adresse indiquée en bas de page.

L'Unité Police de l'Eau, en charge de l'instruction de ce dossier, enregistré sous le n° 23-0100038139 se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (ddtm-pe@nord.gouv.fr).

Je vous prie d'agréer, Messieurs les Maires, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Responsable de l'Unité  
Gestion des Eaux Souterraines,

Guillaume CORON

Messieurs les Maires  
des communes d'Avesnes-les-Aubert et Boussières-en-Cambrésis

Réf. :

**MG/PE**

(envoi par mail)

Adresse : 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex

Tél. : 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : [www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr)

Suivez-nous sur : [facebook.com/prefetnord](https://facebook.com/prefetnord) - [twitter.com/prefet59](https://twitter.com/prefet59) - [linkedin.com/company/prefethdf/](https://linkedin.com/company/prefethdf/)

## **CERTIFICAT D’AFFICHAGE**

à retourner à : [ddtm-pe@nord.gouv.fr](mailto:ddtm-pe@nord.gouv.fr)

création de trois forages d’essai parcelle ZS10  
sur la commune d’Avesnes-les-Aubert  
et parcelles ZB127 et 125  
sur la commune de Boussières-en-Cambrésis  
EARL TERLYNCK  
DLE 23-0100038139

---

Cachet de la Mairie

Affiché le..... pour une durée d’un  
mois.

Signature :